

Quelles missions ?

Les missions sont fixées par l'article R4031-2 du code de la Santé Publique.

Principale mission : contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional.

Concrètement, les URPS participent notamment :

- À la préparation et à la mise en œuvre du **projet régional de santé** (PRS).
- À **l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins**, en vue notamment de l'élaboration du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS).
- À **l'organisation de l'exercice professionnel**, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice.
- À des **actions** dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.
- À la mise en œuvre des **contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens** (CPOM) avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 4135-4.
- Au déploiement et à l'utilisation des **systèmes de communication et d'information partagés**.
- À la mise en œuvre du **Développement Professionnel Continu** (DPC).

Elles peuvent procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter régimes de l'assurance maladie en rapport avec leurs missions.

En résumé, l'URPS a pour rôle de :

- Promouvoir et défendre l'exercice libéral.
- Représenter la profession sur la scène politique régionale.
- Créer une boîte à outils pour les professionnels.
- Favoriser l'interprofessionnalité et la transdisciplinarité.
- Replacer le chirurgien-dentiste dans le parcours de vie du patient.

Et des projets en partenariat avec les autres URPS de la région

- Mise en place de soirées interprofessionnelles de **sensibilisation** (quelles postures pour soigner des patients **en situation de handicap** ? quels outils ?...).
- Élaboration d'un outil simple et adapté pour la déclaration des **événements indésirables graves**.
- Lutte contre l'**antibiorésistance**.
- Coordination et sensibilisation des chirurgiens-dentistes et des orthophonistes sur les **troubles de l'oralité alimentaire / troubles alimentaires pédiatriques**.
- Sensibilisation à l'exposition aux **rayons ionisants**.
- Amélioration du **lien ville-hôpital** et des parcours (parcours de l'adulte en situation d'obésité, déploiement du Dossier Communicant en Cancérologie...).
- Formations des professionnels à l'**éducation thérapeutique du patient**.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter !

Vous informer, nous contacter

À la maison des URPS

118^{bis} rue royale - 59000 Lille
03 74 09 02 86 - contact@urpscd-hdf.fr

**Nouvelle adresse à partir de mars 2020 :
11, square Dutilleul - 59000 Lille**

*Vous souhaitez vous investir sur une thématique ? Mettre en place un projet sur votre territoire ? Faire remonter des informations de terrain à l'ARS ? Que votre URPS travaille sur une thématique particulière ? **N'hésitez pas à nous contacter !***

Un site internet : urpscd-hdf.fr



Sur lequel vous pouvez déposer ou consulter des annonces, vous inscrire aux formations, vous tenir informés des dernières actualités régionales, trouver des outils, ressources, adresses utiles... et nous contacter via notre formulaire de contact.



Retrouvez-nous également sur les réseaux sociaux sur la page URPS Chirugiens-Dentistes Hauts de France.



URPS
Chirugiens-Dentistes
Hauts-de-France



Le chirurgien-dentiste
présent et acteur
du premier recours
dans le parcours de vie
des patients

Union Régionale des Professionnels de Santé Chirugiens-Dentistes Libéraux, votre URPS représente l'ensemble des chirurgiens-dentistes libéraux de la région.

Union Régionale des Professionnels de Santé... c'est quoi ?

Une association loi 1901 avec des statuts et un règlement intérieur.

L'URPS est le partenaire et l'interlocuteur de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

L'URPS représente la composante libérale de la profession.

Les URPS sont au nombre de 10 par région : médecins libéraux, chirurgiens-dentistes, biologistes responsables, pharmaciens d'offices, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes.

L'histoire en quelques mots

- **Décembre 2010** : premières élections.
- **2011** : Création des URPS Chirurgiens-dentistes Nord-Pas-de-Calais et Picardie.
- **2015** : Dissolution des URPS Chirurgiens-dentistes Nord - Pas-de-Calais et Picardie.
- **Décembre 2015** : deuxièmes élections.
- **Janvier 2016** : Création de l'URPS Chirurgiens-dentistes Nord - Pas-de-Calais - Picardie qui deviendra Hauts-de-France.
- **1^{er} semestre 2021** : élections à venir...

Un cadre juridique bien défini...

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS) ont été créées par la **loi Hôpital Patients Santé Territoire (Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires)** et le **décret n°2010-585 du 2 juin 2010**.

Les élections des URPS définissent la **représentativité** des syndicats dentaires au niveau national.

Comment fonctionne l'URPS ?

Les membres des unions régionales sont élus pour une durée de 5 ans, **par les professionnels de santé exerçant à titre libéral** dans le régime conventionnel, dans la région où ils exercent à titre principal.

Concrètement, l'URPS c'est :

Une assemblée générale composée de 15 membres élus

D^r Marianne Cordet-Dron (Lens, 62).
D^r Jacques Drancourt (Oye Plage, 62).
D^r Jean-Pierre Herlem (Bouchain, 59).
D^r Christophe Leman (Saint Quentin, 02).
D^r Philippe Level (Poix de Picardie, 80).
D^r Régis Meresse (Anzin, 59).
D^r Nicolas Schmitter (Beauvais, 60).
D^r Maud Silberberg (Verberie, 60).
D^r Peggy Szpak (Lapugnoy, 62).

Dont un bureau composé de 6 membres élus

Un président : D^r Thomas Balbi (Sainghin en Weppes, 59).
Un vice-président : D^r Hervé Baelde (Villeneuve d'Ascq, 59).
Une trésorière : D^r Marie Biserte (Linselles, 59).
Une trésorière-adjointe : D^r Lisa Lecocq (Valenciennes, 59).
Un secrétaire : D^r Jean-Paul Coppi (Grandvilliers, 60).
Un secrétaire-adjoint : D^r François Toulet (Condé-sur-l'Escaut, 59).

Une commission de contrôle composée de 3 membres élus non présents au bureau.

Une équipe permanente de salariés

Une chargée de mission : M^{me} Charlotte Moreles.
Une assistante polyvalente : M^{me} Sabrina Péchon.

Et c'est également... des chirurgiens-dentistes non élus qui sont mandatés pour siéger dans des commissions ou participer à des projets sur diverses thématiques.

Avec quels financements ?

Les actions réalisées par votre URPS sont financées :

- Sur fonds propres (via la cotisation obligatoire versée par chaque chirurgien-dentiste libéral de la région).
- Via les subventions attribuées pour certains projets.
- Via les recettes des inscriptions aux formations.



Des contrôles financiers internes (par le biais de la commission de contrôle) et externes (par le biais du commissaire aux comptes) sont assurés.

Concrètement, quelques projets en cours ou à venir...

- Organisation de **formations** (AFGSU, radioprotection, repérage précoce des cancers des VADS...).
- Mise en place d'**outils** pour favoriser le recours aux soins bucco-dentaires.
- Sensibilisation aux **violences** au cabinet et aux violences conjugales.
- Lutte contre les dérives des **centres low-cost**.
- Élaboration de **documents d'informations** (Nouveaux Anticoagulants (NACO), bisphosphonates...).
- Sensibilisation et information des praticiens sur l'accompagnement au **sevrage tabagique** via la prescription des substituts nicotiniques.
- Contribution à l'amélioration de la **prise en charge** des patients en situation de **handicap** ou des **personnes âgées** (avec Handident, Santé Orale et Soins Spécifiques (SOSS)).

Mais aussi...

- Participation aux réflexions avec l'ARS sur la **démographie** des professionnels de santé, le **projet régional de santé, l'accès aux soins, l'exercice coordonné**...
- Participation aux instances de **santé numérique** afin de veiller à la mise en place d'outils adaptés à la profession.
- Participation aux jurys des **CESP** (Contrat d'Engagement de Service Public) qui ont pour objectif de fidéliser des étudiants en odontologie dans des lieux d'exercice fragiles où la continuité des soins est menacée.
- Réalisation d'une **veille** sur les politiques de santé impactant la profession.
- Faire vivre le concept de **démocratie sanitaire**, en participant aux Conseils Territoriaux de Santé (CTS), qui visent à associer l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation.
- Participation au fonctionnement des **Codamups-TS** (Comités Départementaux de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires).